

Compte rendu de séance

Séance du trente et un Janvier deux mil vingt deux

L'an deux mil vingt-deux et le trente et un Janvier à 18 heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DES FETES DE HERRY sous la présidence de DOUSSET Jean-Paul Président

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVault André, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MAITREPIERRE Dominique, MALLERON Dominique, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal à M. VIGNEL Joël, GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, RICHARD Émilie à M. POLICARD Philippe, ROGER Stéphanie à M. DUPREZ Thierry, MM : DECOUT Jacques à M. DELAVault André, PASQUE Jean-François à M. AUCLERC Thierry

Absent(s) : M. DUMUR Philippe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 31
- Présents : 23

Date de la convocation : 24/01/2022

Date d'affichage : 24/01/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le : 02/02/2022

et publication ou notification
du : 02/02/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. BOLNOT Yves

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

CDC2022001 - Convention de mandat pour la reconversion de l'ancienne maison de santé en locaux administratifs (Cette délibération annule et remplace la délibération CDC2021064 du 13/12/2021)

CDC2022002 - Délégation de signature à Monsieur le Président pour la reconversion de l'ancienne maison de santé en locaux administratifs

CDC2022003 - Renouvellement contrat SEGILOG

CDC2022004 - Protection Sociale Complémentaire - Organisation d'un Débat Devant l'assemblée Délibérante

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021 est adopté sans observation de la part des membres présents lors de ce dernier.

Préambule : Mr DUVIVIER chargé de mission à Sem Territoria présente le projet et répond aux questions posées par les participants.

- demande de diviser le projet en 2 lots
- projet trop cher. Diminuer les coûts d'aménagement ?
- possibilités d'agrandissements ?
- refaire une étude de faisabilité ?
- réunion avec Mr Duvivier pour affiner le projet ?

CDC2022001 – Convention de mandat pour la reconversion de l'ancienne maison de santé en locaux administratifs

(Cette délibération annule et remplace la délibération CDC2021064 du 13/12/2021 suite à compléments d'informations)

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du montant des honoraires de la S.E.M. Territoria concernant le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la reconversion de l'ancienne maison de santé en locaux administratifs (siège de la Communauté de communes, Maison France Service et Banque alimentaire), à savoir 23575,50 € H.T.

Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Communautaire accepte cette proposition et autorise Monsieur le Président à signer la convention de mandat et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A la majorité (pour : 19 ; contre : 5 ; abstentions : 6)

A la suite du vote de cette convention, M. Le Président propose de créer une commission pour la gestion des travaux :

M. AUCLERC ; M. DEBONO ; M. DECOUT ; M. DOUSSET ; M. DUPREZ ; M. MAITREPIERRE M. POLICARD et M. SERVOIS seront membres de cette commission.

CDC2022002 – Délégation de signature à Monsieur le Président pour la reconversion de l'ancienne maison de santé en locaux administratifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Monsieur le Président expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, permettent au Conseil Communautaire de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une gestion optimisée et rapide des engagements contractuels avec les prestataires de services et les entreprises et, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité, d'autoriser Monsieur le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision relative aux avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

A l'unanimité (pour : 26 ; contre : 3 ; abstention : 1)

CDC2022003 – Renouvellement contrat SEGILOG

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la Communauté de Communes arrive à échéance.

Mr le Président présente au Conseil Communautaire la proposition de renouvellement allant jusqu'au 28/02/2025 et s'élevant, sur cette période de 3 ans, à 8343,00 € HT pour les droits d'utilisation des logiciels et à 927,00 € HT pour la maintenance et la formation, soit au total 9270,00 € HT (neuf mille deux cent soixante-dix euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition de SEGILOG, et autorise Mr le Président à signer le contrat et à mandater les sommes afférentes à cette décision.

A l'unanimité (pour : 30 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

CDC2022004 – Protection Sociale Complémentaire - Organisation d'un Débat Devant l'assemblée Délibérante

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),*
- Prend acte du projet des Centres de Gestion 18, 28, 36 et 41 de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,*
- Donne son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires.*

A l'unanimité (pour : 30 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Informations complémentaires :

- **maison de santé MSP** : La SCM étant dissoute, il est nécessaire d'en assurer la transition afin de permettre aux professionnels de santé présents de rester et à de nouveaux acteurs d'arriver. Pour cela la commission santé de la CdC propose d'alléger temporairement les charges de ceux-ci : location de l'immeuble et frais d'électricité gratuits. Cela représente une diminution d'environ 40 000 € qui devrait diminuer en fonction de l'arrivée de nouveaux professionnels.

A l'unanimité le conseil donne un avis favorable, mais celui-ci devra en délibérer lors d'une séance exceptionnelle le 14 février.

- **France service** : la commission du personnel propose d'ouvrir 2 après-midis supplémentaires pour répondre aux besoins du public.

- **Ateliers numériques** : Le BGE en partenariat avec la Carsat propose de dispenser des ateliers numériques à raison de 30 séances pour 8 personnes dans la salle attenante à La Maison France Service à titre gratuit.

Une seconde solution se présente, à la suite de la proposition d'une personne compétente pour assurer quelques heures (4h d'atelier-3h de préparation). Cette proposition sera examinée sous la forme d'un contrat à temps partiel ou d'une prestation de service. Le conseil décide d'étudier les deux solutions au regard du prochain budget.

- **Commission communication** : Mme VERNEAU est ajoutée à cette commission.

- **Budget** : demande de Mr DOUSSET Président, que la commission budget se réunisse rapidement car tous les éléments sont prêts pour élaborer le compte administratif.

- **Site internet** : Mme CLEMENT s'occupera du site internet de la CdC..

- **Copil avec la CAF** : reprise le 18 février à 17h30 à la SDF d'Argenvières.

- **Course cycliste** : L'association locale étant en sommeil, l'association de St Satur prend le relais et organisera le tour de la commune de Charentonnay le dimanche 6 mars prochain.

Soutien de la CdC à l'unanimité.

Séance levée à: 20:05

En CDC, le 03/02/2022
Le Président,
M. DOUSSET Jean-Paul

